



20 Novembre
Journée universelle des droits de l'enfant

10 – 9 – 8 – **7** – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1

FAIRE CONNAISSANCE AVEC LES NATIONS UNIES

Nous arrivons au quatrième jour de notre décompte avant la Journée Universelle de l'Enfant, décrétée par l'ONU. 10, 9, 8, 7, ... Aujourd'hui, c'est le 12 novembre.

Nous allons, aujourd'hui, faire connaissance avec cette importante organisation internationale. Chaque année, un groupe d'étudiants de l'école mariste de [Carcavelos](#), au Portugal, visite le siège des Nations Unies à Genève. Vous pouvez échanger vos points de vue sur la visite sur la page web de la professeure [Isabel](#).

Les Nations Unies sont une organisation internationale formée de 193 pays membres. Cette organisation a été fondée après la Seconde Guerre Mondiale pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde, encourager les relations amicales entre les nations, promouvoir le progrès social, améliorer les niveaux de vie et les droits humains.

Vous pouvez voir, dans cette [vidéo](#), les principaux objectifs, les buts, les particularités et l'histoire de l'ONU. Voyez le site web de l'ONU [ici](#).

Nous lirons aussi le témoignage des élèves maristes sur l'éducation et sur les intérêts supérieurs de l'enfant qui sont expliqués dans la Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant de l'ONU.

Convention relative aux Droits de l'Enfant - Article 3, intérêt supérieur de l'enfant

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.



« Nous pourrions améliorer les lois, qui font davantage confiance aux adultes devant les tribunaux pour des sujets ayant trait aux enfants. L'avis de ces enfants n'est pas pris en compte. Si on approuvait le projet de loi pour la protection intégrale, on tiendrait compte de l'opinion de l'enfant et on assurerait sa participation dans des décisions d'institutions privées, publiques, tribunaux de justice et Congrès national. Nous pourrions aussi changer l'inégalité, car il existe une grande différence dans les situations des enfants, depuis leur naissance jusqu'à leur adolescence : différences d'opportunités, manque de protection des enfants... Ce projet marquerait ainsi un vrai précédent, car cette loi aborde de nombreux sujets, depuis les

aspects sexuels jusqu'aux aspects sociaux, tels que les violations et l'absence au moment où il faudrait donner son avis. Cette loi est nécessaire parce que la société chilienne d'aujourd'hui se soucie uniquement des enfants en situation de risque social ; nos lois sont paternalistes. C'est pourquoi il faut soutenir ce projet pour changer les aspects juridiques.

Pour finir, nous pouvons insister sur le fait que l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes est essentiel. Il faut doter les enfants et les jeunes d'outils juridiques et administratifs pour défendre leurs droits et améliorer la société. » **Nicolás Vergara Videla, 17 ans, « Instituto Chacabuco », Los Andes, Chili.**



« Nous nous rendons compte que si, dans notre pays il existe une stratégie qui garantit vraiment une éducation de base de qualité pour bien des jeunes, c'est la philanthropie. Un exemple de cela : les étudiant(e)s de l'École Conde Mariste Champagnat qui est une école philanthropique où tous les élèves nous avons des moyens, des maîtres qualifiés, c'est-à-dire toute une équipe grâce à laquelle nous pouvons acquérir les connaissances académiques et l'éducation du

caractère, de l'éthique, de la morale et de la vision du monde.

L'Iran fut d'accord avec la suggestion de ce que les enfants et les adolescent(e)s aient droit de recevoir une éducation dans leur vie quotidienne. Aussi, les gouvernants de notre pays doivent renforcer tous les programmes et projets qui ont rapport à l'éducation et aussi, nous-mêmes en tant que Brésiliens, nous devons poursuivre la prospérité moyennant l'appui à ce genre d'initiatives et de projets existants.

En plus de la mise en marche, il faut assumer l'engagement avec l'éducation du Brésil. L'extension de ces projets est critique, y compris la philanthropie dont nous reconnaissons l'efficacité. Il faut créer de nouveaux projets qui impliquent les enfants et les adolescent(e)s face à la valeur de l'éducation, la connaissance et le développement de l'intelligence ». Isaac Almeida, Lorryne Cristina, Khênia Souza et Zaine Mendes, Brésil.

Lisez d'autres témoignages sur le web de [FMSI](#).

Suite à cette réflexion et à cette information, vous sentez le besoin de partager avec vos élèves, vos collègues et ami(e)s. Mais avant, lisons les articles 4 et 5 de la Conventions [ici](#).

[FMSI](#) aimerait connaître votre opinion sur ce thème. Vous pouvez écrire votre réaction sur [la page Facebook de FMSI](#).

Nous vous invitons à réfléchir sur les questions importantes des enfants de votre pays et du monde.

Restez en contact et à demain !

